

Formulaire d’inscription

Formation Lean V1-0 Applicabilité dans un contexte financier municipal

Journée de formation du jeudi 12 septembre 2019

de 8h15 à 16h30 ● Hôtel Espace 4 Saisons d’Orford

*Formateur : Jean-Marc Legentil, président de Bell Nordic, coach et conférencier*

Pour vous inscrire, veuillez remplir ce formulaire et nous le transmettre par courriel :

|  |
| --- |
| Identification du participant :       |
| *(Si substitut, veuillez préciser le nom du membre remplacé)* :       |
| MUNICIPALITÉ ou ORGANISME :       |
| Fonction :       | Arrondissement *(s’il y a lieu)* :       |
| Coordonnées :       | Ville :       |
| Téléphone :       | Code postal :       | Courriel :       |
| Allergie alimentaire à spécifier :       |

FRAIS D’INSCRIPTION (*incluant pauses-santé, repas du midi et certificat d’activité admissible*) :

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  | Tarification | TPS (5 %)R128303930 | TVQ (9,975 %) 1012293930 | Total |
| [ ]  | Membre ou substitut : | 360,00 $ | 18,00 $ | 35,91 $ | 413,91 $ |
| [ ]  | Non-membre : | 450,00 $ | 22,50 $ | 44,89 $ | 517,39 $ |

Hébergement : Si vous souhaitez loger à l’Espace 4 Saisons d’Orford la nuitée du 11 septembre, veuillez nous transmettre un no de carte de crédit afin de garantir votre réservation. Nous ferons la réservation et une confirmation suivra par courriel.

[ ]  Je souhaite réserve une chambre pour la nuitée du 11 septembre *(Occ. simple : 182 $ incluant déjeuner + taxes)*

|  |
| --- |
| Master Card ou VISA :       |
| No :       | Expiration :       |

POUR VOUS INSCRIRE :

Veuillez remplir ce formulaire d’inscription et nous le faire parvenir à agfmq@agfmq.com.

La réception de votre paiement confirmera votre inscription.

Celui-ci doit être reçu avant le 19 août 2019 au 7245, rue Clark, bureau 305, Montréal (Qc) H2R 2Y4.

POLITIQUE D’ANNULATION :

Toute demande d’annulation doit être adressée par écrit à l’Association (agfmq@agfmq.com).

 Si cette demande est transmise avant le 3 septembre 2019, un remboursement sera effectué au demandeur, déduction faite des dépenses directes liées à cette inscription que devra assumer l’Association et d’un frais d’administration de 50 $, plus les taxes applicables. Aucun remboursement ne sera effectué pour les demandes d’annulation transmises à l’Association après le 2 septembre. Toutefois, l’organisme qui a payé l’inscription pourra désigner un autre employé en remplacement de la personne préalablement inscrite en informant l’Association par écrit (agfmq@agfm.qcom).

Faites vite, car les places sont limitées !